



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
CHAUDIÈRE-
APPALACHES

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mars 2002

Numéro 14

Pour SECOURISTES *seulement...*

Bulletin d'information pour secouristes en milieu de travail

CLSC

*Produit par les
infirmières des
services de
Santé du travail
de la région
Chaudière-
Appalaches*

DANS CE NUMÉRO

ATTENTION!
*Les blessures
mineures
peuvent
s'aggraver*



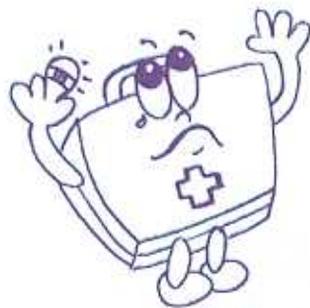


Les blessures mineures
représentent la majorité
des traumatismes en
milieu de travail. Souvent
perçues comme moins graves,
on les néglige.

Qu'est ce qu'une plaie mineure?

Une plaie considérée plus ou
moins grave selon:

- son étendue
- sa profondeur
- sa situation
- le saignement qu'elle provoque



Ex.: éraflure, coupure, piqûre (écharde),
morsure, brûlure, etc.

Les complications possibles :

- + infection localisée à l'endroit de la blessure
- + infection qui se propage autour de la plaie
- + infection qui se propage au membre ou dans tout le corps

Les signes à surveiller :

- rougeur
- chaleur
- douleur
- enflure

ALARME!

CONSULTER UN MÉDECIN LORSQUE:

- La rougeur et l'enflure s'étendent **rapidement**, en quelques heures.
- La fièvre apparaît.



Prévenir les complications par



Le secouriste doit:

1. Porter des gants
2. Laver la région blessée à l'eau courante et au savon doux si possible et déloger les saletés qui se trouvent dans la plaie.
3. Si le lavage ne peut être pratiqué ou si des saletés demeurent incrustées, nettoyer la plaie délicatement avec des compresses de gaze.
4. Compléter le nettoyage à l'aide d'un tampon antiseptique (Ex.: proviodine, iodine, gluconate de chlorhexidine 2%, etc.)

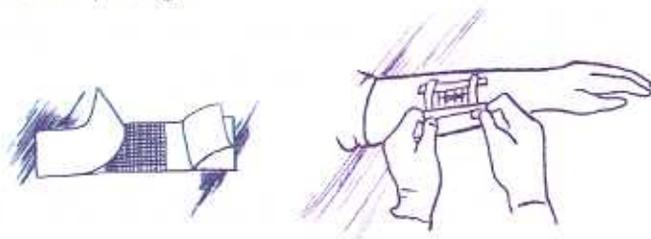


ATTENTION!

Ne jamais laisser de tampon antiseptique sur la plaie

des premiers secours minutieux

5. Lorsque la plaie est propre, appliquer un pansement adhésif ou une compresse de gaze fixée sur les quatre côtés avec du diachylon afin de la protéger.



6. En cas de doute, faire évaluer la plaie par du personnel spécialisé: médecin, infirmière (possibilité de points de suture, d'infection ou de vaccination contre le tétanos.)

MISE EN GARDE!

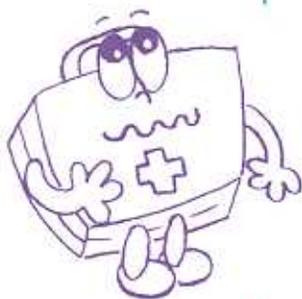
- Ne pas appliquer de médicament.
- Ne pas utiliser de tampon d'alcool (sensation de brûlure, risque d'altération des tissus).



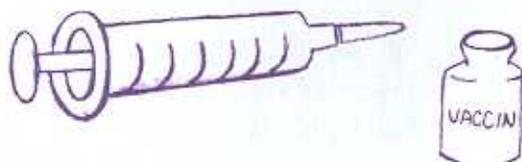


À propos du tétanos...

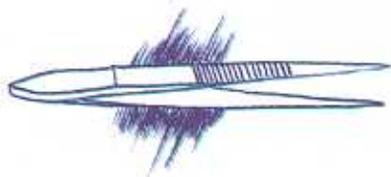
- Le tétanos est une maladie grave et même mortelle.
- Le bacille du tétanos peut être présent partout: dans la poussière, la terre ou sur le sol.
- Toute blessure ayant endommagé la peau peut être contaminée par le bacille.
- La vaccination est un moyen de protection et de prévention contre le tétanos.



- ✚ Donc, n'hésitez pas!
Devant une blessure sale, souillée ou difficile à nettoyer, diriger la personne vers des soins spécialisés (hôpital, clinique, CLSC).



Prévenir les complications en portant une attention particulière à la pince à échardes



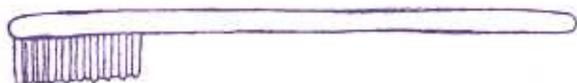
Le secouriste doit:

1. Avant de s'en servir:

- Désinfecter avec un tampon d'alcool, de providine ou de gluconate de chlohexidine 2%.

2. Après usage:

- Laver à l'eau chaude et au savon.
- Brosser l'extrémité pour dégager les saletés et le sang.
- Désinfecter avec un tampon d'alcool.
- Ranger proprement (sac de plastique ou étui).



***VOUS DOUTEZ DE VOTRE PINCE?
Brossez-lui les dents!***

CLSC Beauce-Sartigan
Saint-Georges
(418) 228-6272
Fax: (418) 228-8963

Sainte-Marie
(418) 387-4298
Fax: (418) 386-3389

CLSC Frontenac
(418) 338-4545
Fax: (418) 338-6565

**Complexe de santé et
CLSC Paul-Gilbert**
(418) 380-2070
Fax: (418) 839-9161

**Les CLSC et CHSLD de
la MRC de Montmagny**
Montmagny
(418) 248-2572
Fax: (418) 248-5079

ISSN 1205-5883

Dépôt légal - 2^e trimestre 1996
Bibliothèque Nationale du
Canada
Bibliothèque Nationale du
Québec
Idée originale du CLSC
La Guadeloupe

INFO *flash*

Saviez-vous que:

- Les produits antiseptiques en tampons sont scellés mais... ils ne sont pas éternels! La date d'expiration est habituellement imprimée sur un des côtés du sachet...
- Des pinces à écharde jetables existent sur le marché: une alternative à l'entretien...



N'oubliez pas ...

Toutes les blessures mineures doivent aussi être inscrites au registre des premiers secours.



Références:

- Secourisme en milieu de travail, CSST, 2002
- Le médecin du Québec, avril 1996, Les Antiseptiques et les désinfectants
- Le médecin de famille canadien, Vol 39, février 1993